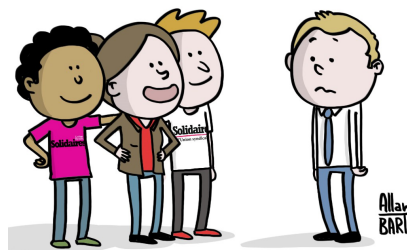




## Secteur privé ?

## Ne pas se priver de voter (et faire voter) SOLIDAIRES !



SALARIÉS DES TRÈS  
PETITES ENTREPRISES,  
NE RESTEZ PAS SEULS  
FACE À VOTRE EMPLOYEUR



### Comment ?

Ce vote s'effectuera par courrier  
ou informatique, sur le site :

[election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr)

Il concerne presque 5 millions de  
personnes salariées !



### Qui ?

Ça concerne toutes les personnes :

- salariées dans des entreprises de moins de 11 personnes (Très Petites Entreprises - TPE) en décembre 2019,
- salariées dans des associations de moins de 11 personnes (TPA) en décembre 2019,
- employées par des employeurs particuliers (personnels de ménage / de repassage / assistance maternelle / nounous, etc.) en décembre 2019.

### Pourquoi faire ? Cette élection, ce scrutin déterminera :



1°) Les nominations  
des conseillers  
prud'homaux.

→ En effet le gou-  
vernement Valls a  
supprimé en 2015  
le principe d'élec-  
tions prud'homales.



2°) **La représentativité** des Organisations  
Syndicales, c'est-à-dire notre pouvoir de  
négociation, s'agissant :

→ des conventions collectives ;  
→ mais également au sein d'institutions  
comme le Conseil Economique Social et  
Environnemental (CESE) ou dans les  
organismes paritaires comme l'UNEDIC



3) **Les récentes Commis-  
sions Paritaires Régionales  
Interprofessionnelles (CPRI)**

→ Mises en place depuis 2017  
avec (entre autres) un rôle de  
médiation en cas de conflit  
entre personnes employeuses  
et personnels employés.



### Pourquoi SOLIDAIRES ?

**Aux élections des TPE/TPA de 2012**, alors que toutes les confédérations (CGT, CFTD, FO, CFE-CGC, CFTC) avaient régressé, l'union syndicale SOLIDAIRES jusqu'alors très peu implantée dans le secteur privé, avait progressé !

**Aux élections 2017, bis repetita** pour les confédérations. Si, là où les syndicats SUD ou SOLIDAIRES sont implantés, ils deviennent rapidement incontournables, la jeunesse de notre union syndicale explique une implantation contrastée. De fait avec ≈ 4% nous étions (et sommes) encore loin du compte pour défendre efficacement (et avec des moyens !) un syndicalisme démocratique, non compromis, de lutte, indépendant. Surtout avec une participation nationale de : 7,35% ! Si dans le secteur public et privé, chaque personne adhérente d'un syndicat SUD ou SOLIDAIRES avait fait voter une seule personne salariée, nous aurions obtenu... 25% des voix !

**VOYONS SOLIDAIRES !**



### Pour conclure

**Alors pour cette fois-ci**, convainquez le personnel de votre boulangerie, salon de coiffure, pharmacie (les personnes salariées, pas le ou la patronne dépendant d'un autre collège !). Mais aussi votre nounou, le ou la mécano, fleuriste, etc, toutes les personnes salariées de l'artisanat, des TPE/TPA et du secteur libéral (secrétariat médical, personnel infirmier, etc). Enfin, les copains-copines, la famille. Tout votre entourage !

**Faisons voter SOLIDAIRES autour de chacune et chacun d'entre nous !  
Faisons gagner un syndicalisme de lutte, démocratique et indépendant !**

Toutes les informations utiles sur : <https://onadesdroits.solidaires.org/>

